



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 5 AVRIL 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 5 avril 2022 à 18h04, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance mesdames et monsieur les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias et Johanne Di Cesare.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Sophie Laflamme, greffière, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, sont présents.

155-04-22

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide aux projets pour les collections de livres;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de ce programme;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la mise en œuvre et le dépôt de la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

De mandater et de désigner la chef de division – Bibliothèque, madame Josée Lavallée ou la directrice du Service des loisirs, madame Christiane Traversy à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

156-04-22

**AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT ET AUTORISATION D'ACHAT
D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que le marché des véhicules usagés exige une flexibilité afin de pouvoir acquérir rapidement un véhicule mis en vente;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice des loisirs ou la chef de division des approvisionnements à procéder à l'acquisition d'une fourgonnette (15 passagers) usagée pour un montant maximal de 50 000 \$, taxes incluses.

D'autoriser également la trésorière ou la trésorière adjointe à emprunter à cet effet la somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 50 000 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-04-750 « Véhicules loisirs ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-04-750.

157-04-22

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – PROJET AU PARC CANIN

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à emprunter pour l'achat de quatre (4) pavillons (gazebos) pour le parc canin, la somme maximale de 10 117,75 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 10 117,75 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-12-750 « Infrastructures parcs ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-12-750.



No de résolution
ou annotation

158-04-22

NOMINATIONS – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT INC. ET AMPHITHÉÂTRE SAINT-CONSTANT INC. – REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Stéphane Huard, directeur du Service des Technologies de l'information et des communications et monsieur Pierre-Marc Bruno, directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à titre de membres désignés par le Conseil municipal pour siéger comme administrateurs au Conseil d'administration de l'organisme « Centre aquatique de Saint-Constant inc. », en lieu et place de madame Manon Mainville nommée par la résolution numéro 157-03-21 et madame Christiane Traversy nommée par la résolution numéro 312-07-20.

De nommer monsieur Pierre-Marc Bruno, directeur adjoint au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, à titre de membre désigné par le Conseil municipal pour siéger comme administrateur au Conseil d'administration de l'organisme « Amphithéâtre Saint-Constant inc. », en lieu et place de madame Manon Mainville nommée par la résolution numéro 312-07-20.

D'abroger la résolution numéro 157-03-21 « Nomination – Organisme à but non lucratif – Centre Aquatique Saint-Constant inc. – Représentant de la Ville et modification de la résolution numéro 312-07-20 ».

De modifier la résolution numéro 312-07-20 « Nominations – Divers organismes à but non lucratif – Représentants de la Ville » par le retrait des 5^e, 7^e et 8^e paragraphes des conclusions.

Les présentes nominations de chacun des membres désignés sur les divers comités ou organismes demeurent cependant conditionnelles à ce que ces derniers conservent leur poste au sein de la Ville de Saint-Constant.

159-04-22

AUDIT DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS – ANNÉES 2016, 2017, 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a effectué un audit de conformité, en 2022, sur la transmission des rapports financiers des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que l'audit s'est effectué auprès des municipalités locales de moins de 100 000 habitants, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant est conforme pour toutes les années auditées, à l'exception de l'année 2016;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer et de confirmer la remise de copie du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour les années 2016 à 2021 aux élus municipaux de la Ville de Saint-Constant.

Que la Ville de Saint-Constant transmette copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

160-04-22

AUDIT DE CONFORMITÉ – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC –
BUDGET 2021 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a effectué un audit de conformité, en 2021, sur le processus d'adoption du budget 2021 ainsi que celui du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que l'audit s'est effectué auprès des municipalités de moins de 100 000 habitants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant s'est conformée à l'ensemble des critères vérifiés, et ce, pour chacun des processus;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer et de confirmer la remise de copies des deux (2) rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 aux élus municipaux de la Ville de Saint-Constant.

Que la Ville de Saint-Constant transmette copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

161-04-22

ADOPTION – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS ET D'ÉLAGAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la Politique de développement des collections et d'élagage de la bibliothèque doit être mise à jour au moins tous les cinq (5) ans et que la dernière révision date de 2017;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



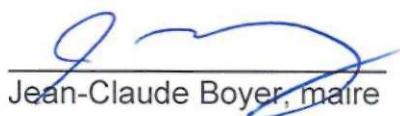
No de résolution
ou annotation

D'adopter la mise à jour de la Politique de développement des collections et d'élagage de la bibliothèque, telle que soumise à la présente séance.

De publier la Politique sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant ainsi que sur celui de la bibliothèque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

